**Intervention des élus communistes et PRG du conseil municipal de CLERMONT le 9 avril 2013, pour demander le report de l’application de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014.**

 Dans les articles 36 à 39 du programme électoral du candidat PS à la présidentielle, on peut lire : « *dans l’intérêt de nos enfants, je reverrai les rythmes scolaires, qui n’ont aucun équivalent en Europe* ». Ce point particulier s’est traduit par **le décret du 24-01-2013** relatif aux écoles maternelles et élémentaires : « *semaine scolaire de 24 h d’enseignement réparties sur 9 demi-journées afin d’alléger la journée d’enseignement* » (lundi-mardi-jeudi-vendredi et mercredi matin, avec possibilité de dérogation pour le samedi matin en fonction du projet éducatif territorial). Le ministre de l'Education Nationale a donc présenté son projet de loi sur les rythmes scolaires dans le premier degré.

**La loi qui a été votée le 19 mars** comporte des avancées : retour à la semaine de 4,5 jours, création des Ecoles Supérieures du Professorat et de l’Education : ESPE, création de 60.000 postes en 5 ans. D’autres mesures sont à suivre dans leur application : « culture » ajoutée au socle commun de connaissances et de compétences, apprentissage repoussé au-delà de 14 ans, redoublements exceptionnels, langue étrangère au CP, conseil école-collège.

Les rythmes peuvent être un élément permettant la réussite des élèves, mais seuls, ils ne peuvent lutter contre l'échec scolaire.

Dans les conditions connues actuellement, cette réforme fait l'objet d'oppositions massives : grève des enseignants du primaire, rejet des instances consultatives et opposition de nombreuses collectivités et associations de parents d’élèves (FCPE PEEP).

La réforme, telle qu'elle est prévue et non concertée manque de clarté sur ses modalités d'application. Par exemple les 36 semaines de travail ne sont pas modifiées, le temps de présence de l’enfant à l’école risque de s’allonger et il n’y a pas de réflexion sur les programmes. **Où est le véritable intérêt de l’enfant dans cette réforme ?**

Ce projet a perdu de vue son ambition éducative pour se trouver arbitré et enfermé à l'aune des capacités financières des communes à qui incombe la charge de sa mise en œuvre dans le cadre des projets éducatifs territoriaux. Ceux-ci tendraient à territorialiser l'enseignement, ce que nous refusons.

 S'il s'agit bien d'un projet de « refondation de l'école », alors **l'Education nationale doit rester le garant de l'égalité et de la pérennité du Service Public de l'Education sur le territoire national.**

Comme le précise l'Association des Maires de France, il est absolument **indispensable** pour les communes que des clarifications juridiques soient apportées quant aux responsabilités qui relèvent de l'Education nationale ou des collectivités, ainsi que sur les conséquences financières réelles pour ces dernières du redéploiement ou de la création d'activités péri scolaires, au-delà des aides ponctuelles annoncées par l'Etat.

**Il faut prendre le temps de faire une réforme au service de la réussite de tous les élèves.** C'est pourquoi nous réaffirmons le rôle de l'Etat dans l'éducation nationale et demandons que celui-ci conduise toutes les concertations nécessaires.

**Considérant qu'il ne revient pas aux collectivités territoriales de se substituer à l'Etat pour élaborer et concerter une politique nationale de l'enseignement**, nous demandons:

- qu'une concertation nationale de la réforme sur les rythmes scolaires soit conduite par l'Education nationale, sous sa responsabilité, avec tous les partenaires,

- de ne pas modifier l'organisation du temps scolaire à la rentrée de septembre 2013 à CLERMONT comme les villes de Fitz-James, Breuil le Sec, Nogent sur Oise et Montataire par exemple.

Christine BORDERIAS-SOLER, Patrice HERBET, Marielle ARTEAUD-MEDINA